

CONDITIONS GÉNÉRALES

Conditions générales de la société privée à responsabilité limitée OTR Oiltrade BV, établie à Werkendam, ci-après dénommée OTR Oiltrade.

1. Définitions

1.1 OTR Oiltrade : OTR Oiltrade BV ainsi que toutes les personnes physiques et morales travaillant pour ou agissant comme agents pour le compte d'OTR Oiltrade, ainsi que toutes les personnes et entités pour lesquelles OTR Oiltrade pourrait être tenu responsable.

1.2 Contrepartie : la personne physique ou morale avec laquelle OTR Oiltrade a conclu un contrat, est en discussion ou négociation, ou est impliquée d'une autre manière.

2. Application

2.1 Les présentes Conditions Générales (« CG ») s'appliquent à tous les contrats conclus par OTR Oiltrade et à toutes les actions qui en découlent, sauf disposition contraire des conditions principales de ces contrats et/ou des conditions standards qui y sont mentionnées. En cas de contradiction, les conditions principales et/ou les conditions standards prévalent sur ces CG.

2.2 Toutes les conditions générales de la Contrepartie sont expressément exclues, y compris si elles excluent l'application d'autres conditions générales.

2.3 Toute dérogation aux présentes CG n'est valable que si elle est convenue par écrit.

2.4 Si une clause des présentes CG est nulle, toutes les autres conditions restent en vigueur et les parties remplaceront la clause nulle par une clause aussi proche que possible de la clause nulle.

3. Offres et Contrats

3.1 Les offres faites par OTR Oiltrade sont sans engagement et non contraignantes.

3.2 Sauf indication contraire, les prix mentionnés dans les offres et contrats sont en EURO et hors TVA ainsi que hors autres taxes, droits et prélèvements, ainsi que hors frais de transport et d'emballage.

3.3 Sauf indication contraire précisant que les prix sont fixes, OTR Oiltrade peut répercuter à la Contrepartie toute augmentation du coût des marchandises et des frais mentionnés à l'article 3.2.

3.4 Si les offres et contrats prévoient une livraison étalée dans le temps, la livraison s'effectuera en parts plus ou moins égales selon le choix d'OTR Oiltrade.

3.5 Les services rendus par OTR Oiltrade en dehors du cadre du contrat restent à la charge et au risque de la Contrepartie.

3.6 Une fois le contrat formé, la Contrepartie ne peut suspendre aucune de ses obligations en raison d'une (supposée) inexécution par OTR Oiltrade des obligations sous le même ou un autre contrat.

4. Marchandises

4.1 Les marchandises vendues par OTR Oiltrade sont aux risques et périls de la Contrepartie dès leur livraison ou à un moment antérieur stipulé dans le contrat (parité).

4.2 Sauf indication contraire, toutes les livraisons sont effectuées Ex Works depuis les installations de production ou d'entreposage d'OTR Oiltrade.

4.3 Si les marchandises sont vendues (ou transportées ultérieurement) vers une destination hors des Pays-Bas, il appartient à la Contrepartie de vérifier et confirmer que les marchandises respectent les législations et/ou autres exigences applicables à cette destination.

4.4 Le nombre, le poids, la qualité et l'état des marchandises sont inspectés au moment de la livraison.

4.5 En l'absence d'échantillons (mutuels) pris par des experts, les échantillons prélevés au moment de la livraison par OTR Oiltrade font foi.

4.6 En complément, la Contrepartie doit procéder, à l'arrivée des marchandises à leur destination finale, à une inspection sensorielle et analytique supplémentaire, ainsi qu'à un filtrage avant stockage ou traitement.

5. Paiement

5.1 Sauf indication contraire, les marchandises (ou documents les représentant) sont payables contre remise des documents (Cash Against Documents).

5.2 La propriété des marchandises livrées (ou des documents les représentant) reste à OTR Oiltrade jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues par la Contrepartie.

5.3 Les marchandises soumises à réserve de propriété ne peuvent être données en garantie ou mises en gage.

5.4 Cette réserve de propriété s'étend aux marchandises transformées, modifiées ou mélangées et s'applique également aux sommes ou valeurs reçues par la Contrepartie en relation avec les marchandises.

5.5 En cas de non-paiement ou retard de paiement, OTR Oiltrade peut facturer un intérêt de 1,5 % par mois sur les sommes impayées.

5.6 La Contrepartie ne peut procéder à aucune compensation contre les sommes dues à OTR Oiltrade.

6. Réclamations de la Contrepartie

6.1 La Contrepartie doit soumettre toute réclamation par écrit dans les 48 heures suivant la livraison. Passé ce délai, tous droits à indemnisation pour défauts détectables par un examen soigneux sont perdus. Les autres défauts doivent être notifiés par écrit dans la semaine suivant leur découverte, et au plus tard dans le mois suivant la livraison.

6.2 En cas de réclamation, OTR Oiltrade a le droit d'inspecter les marchandises livrées ou de les faire inspecter par un tiers. Si la réclamation s'avère infondée, la Contrepartie remboursera tous les frais d'inspection et autres coûts associés.

7. Défaut de la Contrepartie

7.1 En cas de manquement aux obligations contractuelles, y compris le défaut de réception des marchandises, la Contrepartie est de plein droit en défaut, sans mise en demeure préalable. OTR Oiltrade pourra alors notamment résilier le contrat, entreposer les marchandises aux frais et risques de la Contrepartie ou les vendre à un tiers. Tous les dommages subis seront à la charge de la Contrepartie.

7.2 En cas de retard de paiement, de procédure collective ou autres mesures légales contre la Contrepartie, OTR Oiltrade peut résilier tous les contrats ou suspendre ses obligations, sans préjudice de ses autres droits.

7.3 OTR Oiltrade peut également récupérer immédiatement les documents ou marchandises, et imputer le produit de la vente sur la dette de la Contrepartie. Tous frais seront à la charge de cette dernière.

8. Responsabilité

8.1 Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle d'OTR Oiltrade, toute responsabilité est exclue.

8.2 Aucune responsabilité pour dommages indirects ou consécutifs n'est acceptée.

8.3 La responsabilité totale d'OTR Oiltrade est limitée au montant facturé hors TVA payé par la Contrepartie.

8.4 Toute réclamation expire si elle n'est pas notifiée par écrit dans la semaine suivant la prise de connaissance du fait générateur.

8.5 Les délais de l'article 6.1 s'appliquent aux marchandises livrées.

9. Force majeure

OTR Oiltrade n'est pas responsable en cas de non-exécution due à un cas de force majeure ou à tout autre événement indépendant de sa volonté.

10. Confidentialité et garanties

10.1 Toutes les données, informations et documents fournis par OTR Oiltrade dans le cadre d'une offre sont réservés à un usage interne par la Contrepartie et restent la propriété intellectuelle et industrielle d'OTR Oiltrade. Leur diffusion nécessite une autorisation écrite préalable.

10.2 La Contrepartie garantit l'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des informations et documents fournis à OTR Oiltrade.

10.3 La Contrepartie garantit le respect des normes légales en matière de sécurité, santé et environnement par elle-même et ses collaborateurs.

11. Droit applicable et juridiction

11.1 Les relations entre OTR Oiltrade et la Contrepartie sont régies par le droit néerlandais.

11.2 En cas de litige, les tribunaux de Rotterdam, Pays-Bas, sont exclusivement compétents.

11.3 Si les conditions principales ou conditions standard contiennent des clauses spécifiques de droit applicable, juridiction ou arbitrage, celles-ci prévalent sur les articles 11.1 et 11.2.

Ces conditions générales ont été déposées le 19 juin 2025 auprès du tribunal de Rotterdam sous le numéro 17/2025.

OTR Oiltrade BV

Dieplood 40, 4251 LV Werkendam | Pays-Bas
Tél. +31(0)183 763795 | E-mail: info@oiltrade.nl
www.oiltrade.nl | Numéro de registre du commerce 24464899